

La Rey, censes, rentes nobles, servis et droits y attachés, comme étant des biens sujets à ladite substitution, etc.

Suleau, obligé de produire, à l'appui de cette demande, les titres généalogiques de son jeune client, le mit en rapport, pour compléter son dossier, avec un de ses compatriotes fort versé dans les matières héraldiques, qui paraissent lui avoir été assez étrangères. Je veux parler de l'abbé Coupé. Ce fécond écrivain, Picard de naissance, était venu jeune encore à Paris, et à vingt-cinq ans, s'était élevé au poste de professeur de rhétorique au collège de Navarre (1). Huit ans plus tard, étant devenu précepteur du prince de Vaudemont de la maison de Lorraine, il conduisit son élève en Allemagne, en Suisse et en Italie, et à son retour à Paris, fut nommé censeur et conservateur des titres généalogiques à la Bibliothèque royale. Remplissant ces fonctions depuis neuf années, il put prodiguer au noble plaideur, dont Bonaventure Morel était le curateur, les trésors de son érudition héraldique et mettre rapidement en état les pièces principales de son dossier, retiré du cabinet de Suleau (2), pour passer dans celui de l'avocat Denis de La Rivoire, son parent.

Ces bons soins méritaient une récompense, et aucune ne pouvait égaler, pour le savant abbé Coupé, l'hommage d'un manuscrit, déjà vieux de plus d'un siècle, tel que celui dont le jeune chevalier de Fontebrune avait recueilli le legs, comme une épave de la succession prête à lui échapper. On comprend qu'il s'agit de l'œuvre incomplète du bon chanoine de Saint-Paul, contenant la traduction des *Épîtres d'Ange Politien* et du poème d'Ambra.

Coupé ne manqua point de l'agréer, en se promettant de l'édition plus tard, après l'avoir achevée. Mais les événements disposèrent autrement, et du procès, et du manus-

(1) En 1757.

(2) Il était parti pour un voyage aux îles Du Vent et à Saint-Dominique, d'où il ne revint qu'en 1789.